



Guide pratique

Prestations concernant les autorités judiciaires : quelles mesures prendre et dans quels délais ?

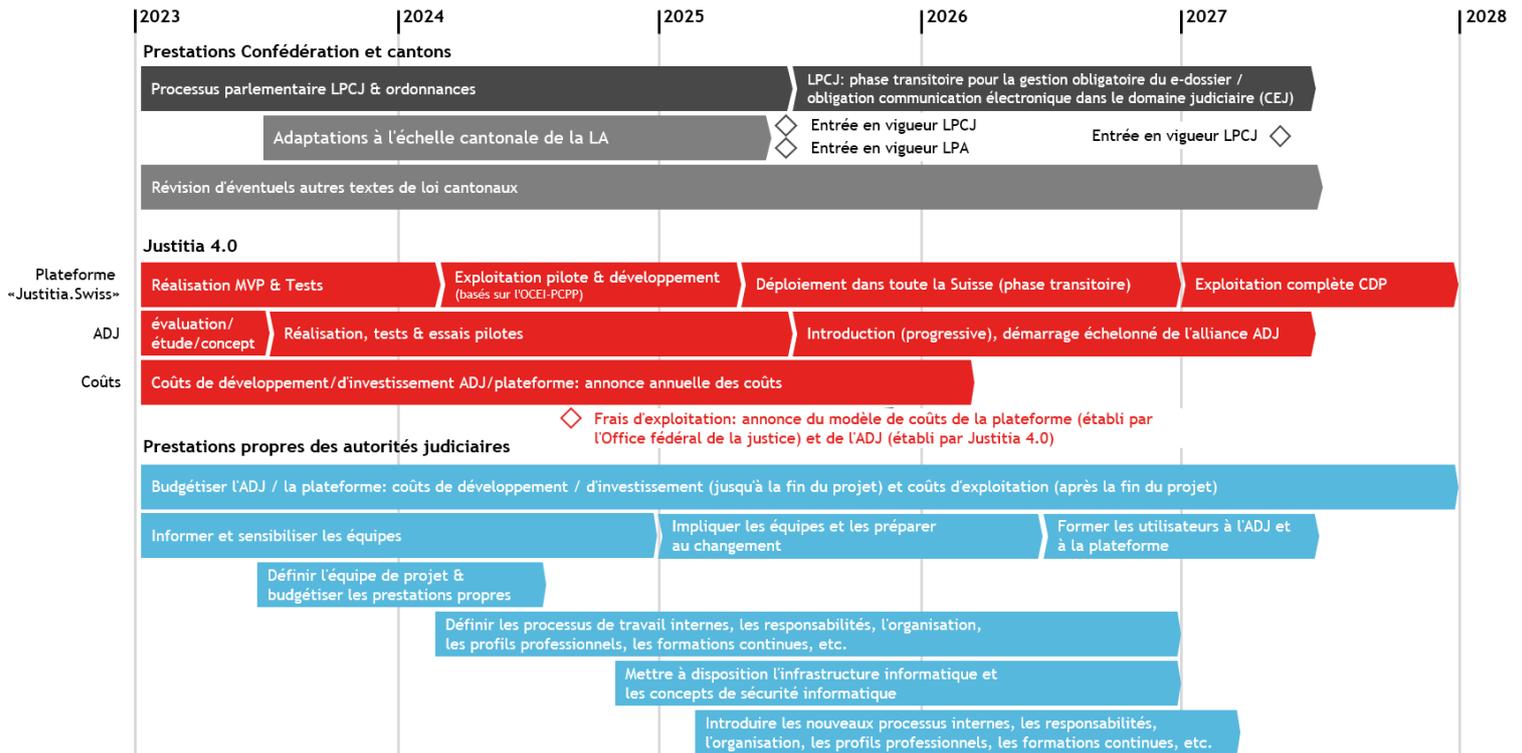
Avec le lancement du projet Justitia 4.0, la transition du dossier papier au dossier numérique sera bientôt une réalité. Or, une transformation numérique réussie nécessite des activités multiples et complexes à différents niveaux. Et l'introduction d'applications et de systèmes numériques entraîne inévitablement des changements sur le plan de l'organisation.

Dans ce contexte, les autorités judiciaires doivent répondre à différentes questions afin de pouvoir se préparer de manière optimale :

- Quelles sont les étapes du projet Justitia 4.0 qui doivent absolument être respectées au niveau juridique ?
- Quelles sont les tâches à aborder en priorité ?
- Pour réussir le changement numérique, quelles sont les mesures à prendre et dans quels délais ?

Les recommandations d'action contenues dans le présent guide doivent être considérées comme des orientations à destination des organes de direction des tribunaux et des ministères publics.

Le graphique ci-dessous présente les différentes actions à mener par les diverses organisations et les délais à respecter pour se préparer de manière optimale au changement numérique. Dans les explications (voir liste numérotée ci-après), vous découvrirez les offres de prestations de services que le projet met à la disposition des autorités judiciaires pour soutenir une mise en œuvre réussie de cette transition.



1 **Adaptation des codes de procédures administratives cantonales (OJP)**

L'équipe de projet a finalisé un [guide](#) qui a été élaboré par le groupe d'experts Droit. Ce guide se présente comme une aide pour appliquer la législation cantonale. En outre, un [guide pratique plus condensé](#) est à votre disposition. Veuillez vérifier avec votre service juridique si des adaptations doivent être apportées à la LPA dans votre canton. Vous avez d'autres questions ? N'hésitez pas à contacter notre service juridique qui se fera un plaisir de vous conseiller : info@justitia40.ch

2 **Budgétisation de l'Application dossier judiciaire (ADJ) / Plateforme Coûts de développement/d'investissement (jusqu'à la fin du projet) et coûts d'exploitation (après la fin du projet) ainsi que prestations propres**

Le projet Justitia 4.0 prévoit des coûts d'environ CHF 50 millions pour le développement et l'exploitation de la plateforme « Justitia.Swiss » pendant les huit premières années (2020-2027). Ces coûts sont répartis comme suit : environ CHF 8,5 millions de coûts de projet, CHF 8,5 millions de coûts d'investissement et CHF 33 millions pour l'introduction, l'exploitation, l'entretien et le support. Selon la LPCJ, la plateforme « Justitia.Swiss » doit être financée par des taxes lors de son exploitation. CHF 39 millions sont budgétés pour l'ADJ.

L'équipe de projet annoncera courant 2024 les coûts d'exploitation et présentera le modèle de coûts pour la plateforme (élaboré par l'Office fédéral de la justice) et pour l'ADJ (élaboré par l'équipe de projet Justitia 4.0).

Les autorités judiciaires doivent budgétiser les coûts encourus de leur côté pour la mise en œuvre du projet Justitia 4.0 (ressources en personnel, équipement des postes de travail personnels et des salles d'audience, mesures de gestion du changement, adaptations de l'infrastructure informatique, etc.) Les tribunaux du Canton d'Argovie ont obtenu le financement d'un avant-projet auprès du Grand Conseil, le présent [message](#) donne des indications sur l'organisation du projet et les mesures pour lesquelles des fonds sont nécessaires.

3 **Informier et sensibiliser les collaborateurs**

Afin d'informer et de sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs, Justitia 4.0 a mis en place un réseau d'ambassadeurs fin 2022. Les ambassadeurs et ambassadrices servent de lien entre leur organisation et le projet. Vous trouverez davantage d'informations sur le [programme Ambassadeurs](#) sur la page correspondante de notre site web. Afin d'expliquer le projet aux équipes de manière simple et attrayante, différentes [vidéos explicatives](#) sont à la disposition des autorités judiciaires. Dans notre [FAQ](#), vous trouverez des réponses aux questions fréquemment posées sur le projet Justitia 4.0, sur la plateforme « Justitia.Swiss » et sur d'autres thèmes en rapport avec la numérisation de la justice suisse. Le guide pratique sur le thème de la [communication interne](#) vous donne des conseils et des astuces pour bien planifier votre communication interne. Vous y trouverez également un [partage d'expérience sous forme d'interview](#) du canton d'Argovie. Convenez avec vos ambassadeurs de la marche à suivre et mettez en place les premières mesures ensemble.

4 Impliquer les collaborateurs et les préparer au changement

Le [réseau d'ambassadeurs](#) a pour objectif d'impliquer les collaborateurs dans le projet Justitia 4.0 et de les préparer au changement. Les cours en ligne proposés sur différents thèmes et les différents échanges d'expériences doivent permettre aux ambassadeurs d'être prêts pour le changement. Avec le [storytelling](#), les ambassadeurs et les responsables disposent d'un outil concret pour expliquer à leurs collaborateurs l'histoire de Justitia 4.0 et les changements que cela engendre, d'une manière authentique et favorisant la cohésion d'équipe.

À partir de l'automne 2023, les autorités judiciaires auront la possibilité de mettre en oeuvre la boussole du changement au sein de leur organisation. La boussole de changement est un instrument permettant aux responsables d'établir un état des lieux de leur organisation et de développer une compréhension commune du changement numérique avec la direction.

Cet outil permet de voir si tous les éléments essentiels sont présents afin d'obtenir la plus grande disponibilité possible pour les changements qui vont de pair avec Justitia 4.0. Si vous êtes intéressé(e) par une telle mise en oeuvre au sein de votre organisation, veuillez vous inscrire par e-mail : info@justitia.swiss. Nous nous ferons un plaisir de vous accompagner.

5 Définir l'équipe de projet

La transformation numérique est un processus de changement et donc une tâche relevant de la Direction. L'informatique n'est qu'un moyen pour parvenir à une fin. La planification est importante, mais la « mise en route » concrète l'est tout autant. Nous donnons des recommandations générales d'action dans nos fiches techniques.

[Le guide pratique sur la planification de projet](#) sert de manuel ou de fil rouge pour la mise en oeuvre de Justitia 4.0 au sein des autorités judiciaires. Échangez avec votre chef de projet sur le contenu de ce guide. [Le partage d'expérience du canton de Thurgovie](#) vous donnera également des pistes de réflexion et des idées supplémentaires.

6 Définir les processus de travail, les responsabilités, l'organisation, les profils professionnels, les formations initiales et continues, etc.

Les thèmes tels que les processus de travail, les compétences, l'organisation, les profils professionnels, la formation de base et continue, etc., sont répartis différemment au sein de chaque organisation. Veuillez planifier ces sujets et d'autres sujets similaires en temps utile avec le/la responsable de projet et le service RH. Vous trouverez des informations intéressantes dans nos différents guides pratiques ainsi que dans les documents d'approfondissement, tels que les concepts, les recommandations des cantons, etc.

Informez-vous grâce aux guides pratiques suivants :

- [Équipement des salles d'audience](#)
- [Équipement des postes de travail personnels](#)
- [Conversion et numérisation de documents](#)

7 Mettre à disposition l'infrastructure informatique et les concepts de sécurité informatique

Le projet Justitia 4.0 a rédigé plusieurs guides pratiques autour du thème de l'infrastructure et de la sécurité informatiques. Ces guides servent de fil conducteur pour la mise en œuvre de Justitia 4.0 au sein des autorités judiciaires.

- [Équipement des salles d'audience](#)
- [Équipement des postes de travail personnels](#)
- [Sécurité de l'information et des données](#)

D'autres documents d'approfondissement sont également disponibles :

- [Conversion et numérisation de documents](#)
- [Recommandations pour l'équipement matériel des postes de travail et salles d'audience](#)

Nous vous recommandons de planifier et de mettre en œuvre les points mentionnés de manière globale avec les ambassadeurs et ambassadrices et le/la responsable de projet. Il existe un rapport d'expérience du Canton de Thurgovie, qui met en place une équipe de projet et aborde la numérisation dans le canton (tribunaux, ministère public et Conseil d'Etat). Si vous êtes intéressé(e), nous vous mettons volontiers en contact avec le chef de projet digitalisation des tribunaux du Canton de Thurgovie.

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires et des informations sur des sujets connexes via : info@iustitia.swiss et/ou sur le site web www.justitia40.ch